

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Étaient présents : Mme Agnès CHAMPAULT Maire, M. Olivier PETILLON, M. Mathieu PONT adjoints au Maire, M. Matthieu BRZOWSKI, M. Olivier COTTEN, M. Jean-Luc DELAHAYE, M. Jérôme EVRARD, M. Jérémie GRANDSIRE, Mme Florence VILAINE formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. Jean-Pierre DIRIDOLLOU, Mme Chantal MONY, M. Jérémie GRANDSIRE

Procurations : M. Jean-Pierre DIRIDOLLOU à M. Olivier COTTEN
Mme Chantal MONY à M. Matthieu BRZOWSKI

Secrétaire de séance : M. Olivier COTTEN

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juin est approuvé à l'unanimité.

2- Délégation de service public assainissement

Madame le Maire indique aux membres présents que le contrat de délégation du service public d'assainissement conclu avec la Société Française de Distribution d'Eau arrive à échéance le 31/12/2026 suite à l'acceptation de l'avenant de prolongation lors du dernier conseil.

La procédure de renouvellement étant longue (12 à 18 mois environ) et complexe, il convient dès maintenant de commencer à travailler sur ce dossier. Une assistance peut être apportée par l'ADTO - SAO, Société Publique Locale dont la commune est actionnaire, qui a présenté un devis de 7 500 € HT.

Madame le Maire propose donc de recourir aux services de l'ADTO - SAO pour assurer cette mission.

L'exposé de Madame le Maire entendu et après en avoir délibéré par :

10 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

Le Conseil municipal

- APPROUVE le recours à l'ADTO - SAO pour la mission d'assistance à la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation du service public d'assainissement,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3- Evolution du pacte financier et fiscal de solidarité entre la CCPV et ses communes membres

Mme le Maire rappelle que les documents relatifs à ce point ont été transmis avec la convocation. Elle explique que lors de la séance du 03 juillet 2025, le Conseil Communautaire a enrichi le Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité d'un nouveau dispositif à destination des communes membres.

Il s'agit de créer en plus des dispositions actuelles qui subsistent, une enveloppe dite « de soutien » qui sera régie par les modalités de mise en œuvre fixées à l'article 4 du Pacte Financier.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes modifiés du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses communes membres,
- CONSTATE qu'au terme de ce processus d'approbation, il se substituera au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré par Délibération n° 2018 / 37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018, et modifié par Délibération n°2021 / 67 du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2021 et n° 2023 / 124 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

4- SE60 – rapport d'activités 2024

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »*

Mme le Maire rappelle que Le service Concession du SE60 a pour mission essentielle de contrôler la bonne exécution des missions de service public assurées par Enedis. Tout au long de l'année, il suit et évalue l'activité de distribution d'électricité, en veillant à ce que les moyens mis en œuvre et les investissements réalisés répondent aux exigences de performance, de fiabilité et de développement du réseau.

Le rapport présente entre autres le suivi des indicateurs, l'information relative à une nouvelle convention de partenariat stratégique pour accélérer la transition énergétique sur le territoire, les travaux sur les réseaux et de rénovation de l'éclairage public et les installations de production de site photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

5- Changement de nom du budget Service Eau Eve

Mme le Maire indique que la trésorerie de Senlis suite au transfert de la compétence eau à la CCPV, demande de modifier les libellés des budgets mixtes regroupant les services eau et assainissement.

Le Conseil Municipal,

- approuve le changement de nom du budget mixte « service eau Eve » en « service assainissement Eve ».

6- Convention de mise à disposition de la salle polyvalente à l'association Le Studio des Rythmes

Mme le Maire indique qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition de la salle polyvalente à l'association Le Studio des Rythmes les mercredi et samedi afin de définir le cadre de cette mise à disposition.

M. Cotten demande à ce qu'il soit ajouté à la convention la remise de 2 trousseaux de clés et que les impératifs de la mairie soient prioritaires sur les activités de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'association Le Studio des Rythmes dont le modèle est annexé à la présente ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y afférent.

7- Recensement 2026

Mme Le Maire informe que pour la campagne de recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 16 février 2026, un coordonnateur et un agent recenseur doivent être désignés puis nommés par arrêté.

Mme Le Maire propose Mme Valérie SINOPLÉ DUROYAUME pour le poste de coordonnateur et Mme VIRGINIE BOCQUET pour le poste d'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- DESIGNER Mme Valérie SINOPLÉ DUROYAUME pour le poste de Coordonnateur pour le recensement de la Population de 2026 et Mme VIRGINIE BOCQUET pour le poste d'agent recenseur.

- CHARGER Mme Le Maire de procéder à leurs nominations par arrêté et d'en informer l'INSEE.

8- Remplacement des extincteurs dans les bâtiments communaux

Mme le Maire informe le conseil que la vérification et le remplacement des extincteurs auparavant assuré via GROUPAMA n'est plus en vigueur.

Il convient de choisir une société pour le faire. Mme le maire présente les propositions des sociétés CHUBB et PDV formation. Elle rappelle que la société PDV Formation effectue le contrôle des hydrants sur la commune.

L'exposé de Madame le Maire entendu et après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le recours à la société PDV FORMATION
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9- Travaux huisseries mairie – classe – logement

Mme le Maire informe le conseil que la demande de subvention DETR sur les travaux de remplacement de fenêtres a été rejetée et que les subventions du conseil départementale sont soumises à un diagnostic de gain énergétique.

Par ailleurs dans la demande de subvention DETR, il était demandé d'intégrer les recettes de la location du logement sur 5 ans soit 24120 € qui viennent en déduction du montant subventionnable des travaux.

Mme le Maire propose donc d'effectuer les travaux de rénovation des fenêtres du logement sans attendre les subventions pour un montant 7416,75 € HT et de redéposer des dossiers de demandes de subvention en 2026 pour le remplacement des fenêtres de la mairie et de la classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les travaux de remplacement des fenêtres dans le logement pour un montant de 7416,75 € HT.

10- Accueil périscolaire de Montagny Ste Félicité

Mme le Maire informe le conseil du courrier de la commune de Montagny Ste Félicité demandant une participation à l'accueil périscolaire du mercredi des enfants de Eve. Elle précise que la commune de Montagny Ste Félicité ne peut effectuer de tarif différencié pour les enfants de Eve dans la mesure où le tarif est encadré par le contrat CAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 9 voix contre et l'abstention de Mme le Maire refuse de participer aux frais d'accueil périscolaire du mercredi de la commune de Montagny Ste Félicité.

11- Questions diverses

Mme le Maire informe le conseil municipal que

- Les délibérations prises instituant le régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) ne couvrent pas les agents techniques encore sous le régime des indemnisations d'administration et technicité (IAT) mais seulement les agents administratifs qui sont sous le régime de l'IAT – A partir du moment où certaines catégories d'agent sont couvertes par le RIFSEEP, l'IAT doit disparaître. Un nouveau projet de RIFSEEP couvrant l'ensemble des agents de la collectivité a été soumis pour avis au centre de gestion. La commission devant étudier ce projet se réunira le 9 octobre.
- Afin de trouver un remplaçant à notre agent technique parti en retraite fin août, une annonce a été placée dans la bourse d'emploi public et également sur le site de France Travail. Nous avons reçu de nombreuses candidatures. M. Pont s'est chargé de la sélection des candidats et nous avons reçu 3 candidats. A l'issue des entretiens, 2 personnes ont été retenues. Le choix s'est porté vers une personne ayant grandi à Eve et actuellement à son compte en tant qu'artisan. Le recrutement n'aura lieu qu'à partir de mi-novembre. Entre temps il sera fait appel à la société qui est déjà intervenue une fois sur la commune. Après échanges, il est décidé qu'une communication sera envoyée aux habitants de la commune pour inviter les habitants à entretenir les abords de leurs habitations et remercier ceux qui l'ont déjà fait.
- Un pot de l'amitié aura lieu le dimanche 5 octobre à 16h00 pour le départ à la retraite de Didier Vuillamier. Des invitations individuelles seront distribuées dans chaque foyer.
- Le préfet de l'Oise, suite à notre demande, a refusé l'installation d'un radar et nous a invité à prendre attache du Conseil départemental de l'Oise pour la réalisation d'une étude de sécurité routière et des éventuels aménagements à mettre en place sur la RD84.
- Les personnes intéressées à l'achat par la maison de M. Mangez ont finalement opté pour l'achat d'un terrain sur la commune. Il est proposé de mettre la maison en vente sur un site à 295000 €.
- La campagne de betteraves commence. Une communication sera mise sur le site internet.
- M. Brzozowski fait part de son inquiétude pour l'avenir du village ceci en lien avec les futures élections municipales.

La séance est levée à 22h00